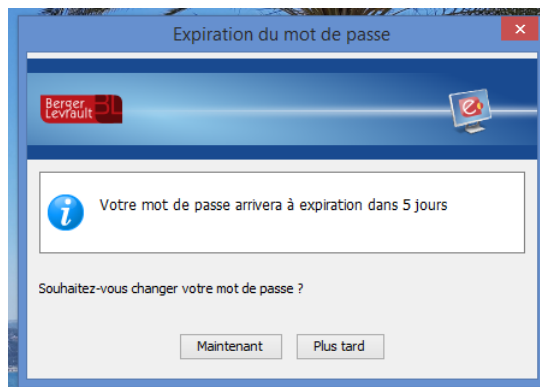


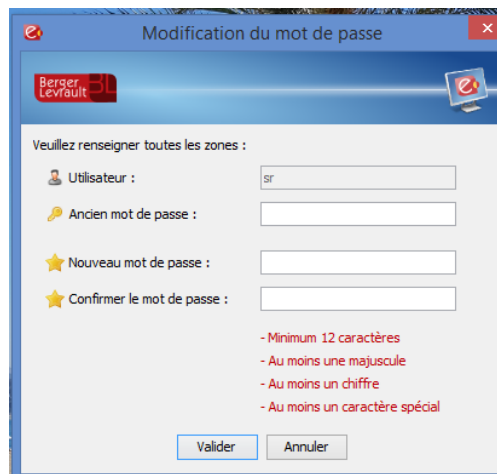
## Procédure de changement du mot de passe

A l'ouverture de vos applications Berger-Levrault vous allez être invité à changer votre mot de passe :

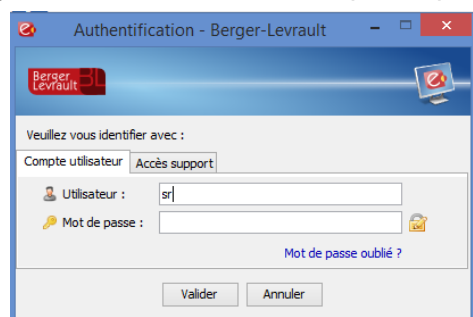


Si vous cliquez sur **Plus tard**, à l'issue de la période spécifiée, le logiciel vous obligera à changer votre mot de passe pour pouvoir accéder aux logiciels métiers.

Si vous cliquez sur **Maintenant** vous devez spécifier un nouveau mot de passe en remplissant l'écran si dessous :



Vous devez renseigner votre nouveau mot de passe pour accéder à vos applications :



**Pour répondre aux obligations en matière de R.G.P.D. et de sécurité, le mot de passe devra être changé tous les 180 jours.**